



## CHARTRE NATURA 2000 sur le site FR 8301084 « Mont Bar »

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :  
(Cocher les **milieux** sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

### ENGAGEMENTS

#### TOUS MILIEUX

##### Engagements soumis à contrôles

① Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice m'informera préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations.

*Point de contrôle : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.*

② Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses partenaires pour la réalisation d'actions de sensibilisation à destination du grand public.

*Point de contrôle : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.*

③ Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte). Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte

*Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.*

④ Ne pas introduire d'espèces exotiques.

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence d'introduction volontaire d'espèce exotique.*

#### MILIEUX FORESTIERS RELEVANT DE LA DIRECTIVE HABITATS

##### Engagements soumis à contrôles

① Ne pas réaliser de coupes à blanc

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de coupe à blanc.*

② Ne pas prélever plus de 20 % du nombre de tiges durant la durée de la charte en favorisant le maintien du hêtre.

*Point de contrôle : Contrôle sur place*

③ Maintenir les arbres morts existants sur pied ou à terre. Les arbres morts coupés pour des raisons de sécurité seront laissés sur place

*Point de contrôle : Contrôle sur place*

④ Ne pas réaliser de substitution artificielle d'essences.

*Point de contrôle : Contrôle sur place d'absence de plantation d'essences autres que celles ayant justifié la désignation du site.*

**□ AUTRES MILIEUX FORESTIERS**

**Engagements soumis à contrôles**

① Ne pas réaliser de coupes à blancs sur les peuplements composés d'essences locales (hêtre et sapin). Cette liste de pourra être modifiée qu'après validation par le Comité de Pilotage du site.

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de coupes à blanc sur les essences locales*

② Maintenir les arbres morts existants sur pied ou à terre. Les arbres morts coupés pour des raisons de sécurité seront laissés sur place.

*Point de contrôle : Contrôle sur place.*

③ A défaut de régénération naturelle, ne reboiser qu'avec des essences locales (hêtre, sapin, frêne). Cette liste ne pourra être modifiée qu'après validation par le Comité de Pilotage du site.

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de reboisement avec des essences non autorisées.*

**□ MILIEUX TOURBEUX**

**Engagements soumis à contrôles**

① Maintenir le bon état de conservation des habitats tourbeux

*Point de contrôle : contrôle sur place de la non dégradation de l'habitat par des activités humaines mal contrôlées.*

le : ....., à.....  
signature du ou des propriétaires

le : ....., à.....  
signature du ou des ayant droits